

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>



Edito: Les ordures ménagères...

Madame la Maire, qui est aussi vice-Présidente de la Communauté d'agglomération chargée de la gestion des déchets ménagers, s'est félicitée lors du conseil communautaire du 20 Juin 2022, que les citoyens de notre territoire triaient leurs déchets de mieux en mieux... C'est fort possible et c'est tout à fait légitime qu'elle s'en félicite... Mais voilà, mieux trier nos déchets n'est pas la seule solution du problème!

La Cour des Comptes a dénoncé dans un rapport le laxisme de l'Etat et par voie de conséquence de la majorité des élus locaux, dans le développement d'une composante du traitement des déchets ménagers: **leur prévention**. Car si c'est effectivement louable de trier nos déchets pour réutiliser tout ce qu'il est possible de ne pas jeter, le meilleur déchet pour la planète, c'est celui que l'on ne produit pas!

Aussi, il faudrait réduire drastiquement le volume de déchets que l'on jette dans nos poubelles. Cela passe par une campagne de communication ambitieuse, une politique zéro déchets qui fédère les efforts, à la fois des producteurs et des consommateurs. Moins d'emballage, moins de gaspillage, des contenants consignés et non jetables... Les idées ne manquent pas! Mais le manque d'ambition politique de nos élus et leur frilosité quand il s'agit de prendre des décisions courageuses nous mènent droit dans le mur à ce sujet là... Mais occupons-nous d'abord des affaires locales à travers le dernier Conseil Municipal...

Conseil municipal du 21 Octobre 2022...

Voici ci-dessous le compte-rendu exact de ce Conseil Municipal, tel qu'il a été présenté au tableau d'affichage de la Mairie... Les ajouts en lettres bleues sont mes remarques au sujet des décisions prises...

L'an deux mil vingt deux, le vendredi 21 octobre à 19 heures 15, le Conseil convoqué en séance publique, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Sylvie LELONG, Maire.

Étaient présents: Mmes Sylvie LELONG, Patricia FEROT, Mrs Jean-Louis GAMBART, Joël THEVENIN, Jimmy LETUPPE Gilles VIEVILLE, Edouard MENNECART, Charles WATON

Absents : Mr Julien COUTTE, Mr Raymond COUTTE. Procuration de Mr Julien COUTTE à Mme Patricia

Désigné secrétaire : Mr Joël THEVENIN

DATE DE CONVOCATION : 17 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE : 17 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9

Ordre du jour :

étude des devis pour les poses des barrières

_ devis pour élagage rue Serpente.

_ réétude des devis pour l'accès PMR de la mairie.

_ travaux intérieurs par le chantier d'insertion.

_ Informations diverses.

@ Etude des devis pour la pose des barrières.

Trois devis ont été remis en mairie pour la pose de barrières décoratives.

Entreprise MENNECART : 3 168 euros TTC

Entreprise GUERREAU : 4 560 euros TTC

Entreprise BOURLON : 6 046,66 euros TTC

Le devis de l'entreprise GUERREAU est mis de côté en raison de son manque de détails... Les conseillers se concentrent sur le devis de Mr MENNECART Lors de la précédente réunion de conseil, il avait été émis l'idée d'inscrire «UGNY LE GAY» avec des pavés de couleur noire ou rouge. Les pavés seraient posés gracieusement par Mr Letuppe et quelques conseillers. Par contre, il faudra se coordonner avec les travaux de l'entreprise MENNECART. Mrs WATON et MENNECART émettent un doute sur la visibilité des pavés.

Après délibération, le conseil opte pour le devis de l'entreprise MENNECART à l'unanimité...

Ah bon? A l'unanimité?... Tiens, tiens, il me semblait que lors de la délibération du Conseil du 6 Mars 2022 à propos du nettoyage d'une parcelle, Madame la Maire avait déclaré ceci:

"...Madame la Maire demande à Monsieur MENNECART Edouard de ne pas prendre part au vote de ces deux délibérations, compte tenu de ses liens de parenté avec les personnes responsables de cette entreprise, afin de ne pas se retrouver dans une situation de conflit d'intérêt qui fragiliserait les décisions prises..."

Alors il y a six mois ça posait un problème le vote de Monsieur Edouard MENNECART, mais là, voter pour donner un chantier à son papa, tout le monde s'en tape le coquillard...

@ Devis pour l'élagage des arbres de la rue Serpente...

La société SEPUR qui gère la collecte des déchets ménagers a renouvelé sa demande en ce qui concerne l'élagage des arbres rue Serpente. La parcelle incriminée fait partie maintenant du domaine communal et l'élagage incombe à la mairie. **Le devis fourni par Mr Bruno LELONG d'un montant de 240 euros est accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.**

Cette histoire revient de nouveau sur la table du Conseil. Je le répète, nous avons donné 4 500 euros à Monsieur MENNECART pour nettoyer cette parcelle, pourquoi ne lui a t-on pas demandé d'élaguer les arbres sur le chemin, alors qu'il en a élagué plusieurs situés au milieu de la parcelle?...

@ Réétude des devis pour l'accès PMR de la Mairie.

Suite à la réunion du 21 septembre avec le chantier d'insertion, le devis a été revu avec l'inscription en dépenses de «chaperons». En fait, deux rampes seront créées: la première sur le trottoir pour accéder en mairie et la deuxième sur le côté de la mairie pour entrer par l'arrière de l'école.

Le devis actuel pour ce chantier est de 3 263,23 euros chez PILLAUD et de 2 771,96 euros chez POINT P, mais sans les chaperons et quelques différences au sujet de la livraison et des big-bag fournis.

Les travaux sont prévus pour mars 2023 et sous entend que les tarifs des matériaux évolueront.

Un nouveau devis sera demandé le moment opportun.

A l'unanimité, le conseil accepte les travaux pour la création de rampes PMR en mairie.

Donc le Conseil accepte de faire les travaux, mais sans savoir combien ils vont coûter... Bien sûr qu'ils vont accepter des travaux pour équiper la Mairie d'une entrée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder! Comment auraient-ils pu refuser ces travaux?... Et qu'est-ce-qu'on attend pour acheter le matériel puisque ces travaux sont programmés?... Que les matériaux augmentent de 50%?... On les stocke dans un endroit sec de la Mairie qui ne manque pas de place libre et on fait l'économie de l'augmentation! Et que dire du conflit d'intérêt d'un conseiller travaillant chez point P ?!...

@ Travaux intérieurs par le chantier-école...

Madame le Maire souhaite que les toilettes ne soient plus accessibles en passant par la cuisine. Le chantier d'insertion a soumis l'idée de créer les toilettes à la place de la cuisine actuelle. Toutefois, la plomberie n'est pas de leur domaine.

Le chantier examine aussi l'idée de créer une porte dans le couloir pour éviter les pertes de chaleur dans l'escalier.

Les travaux d'isolation des plafonds sont également d'actualité.

Le conseil vote "pour" sur le deuxième et troisième point à l'unanimité.

Madame la Maire se décide enfin à se préoccuper des pertes d'énergie dues à la vétusté de la Mairie... Des subventions existent pour ce genre de projet. Et si Madame la Maire cherche bien dans le foutoir que sont aujourd'hui les archives de la Mairie, elle retrouvera certainement les plans d'une réhabilitation complète du bâtiment Mairie qu'un de ces prédécesseurs avait prévu dans les années 2000.

Cependant, ne boudons pas notre plaisir de voir enfin le Conseil se préoccuper de ces choses-là... Et si le Conseil a donné quitus à Madame la Maire pour effectuer ces travaux, gageons que notre maison du peuple sera rénovée dans les plus brefs délais. Comptez sur nous en tout cas pour suivre cette affaire de près...

@ Informations diverses...

_Le chantier d'insertion culturel, quant à lui, a bien oeuvré. Les joints du mur situé sur l'arrière de l'église ont été refaits pour un montant de 456,57 euros de fournitures.

_Pourquoi l'ESAT ne tond qu'un aller retour sur les bas-côtés? Patricia répond que c'est prévu au contrat de faire un aller retour près des champs et le reste des parties enherbées entièrement. Malheureusement, ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui tondent.

Madame l'adjointe aux travaux invoque les termes du contrat pour justifier le fait que l'entreprise concernée ne tondait pas entièrement les parties enherbées des trottoirs...

D'abord un contrat ça se modifie, je doute que l'entretien de la nouvelle parcelle de la rue Abbot ait été prévue dans le dit «contrat»... Ensuite, je suis étonné que les conseillers municipaux qui ont validé ce contrat par délibération du 4 Mars 2022 n'aient pas lu ce contrat afin d'y apporter les modifications qu'ils souhaitaient...

Ensuite, on invoque le fait que les employés de l'ESAT n'aient pas reçu les bonnes consignes... On les laisse donc libres de faire ce que bon leur semble... Mais bon, on en a pour son argent...

_La CLECT... La chambre Régionale des comptes a souligné le fait que la participation financière à hauteur de 50 % pour l'installation de la fibre ne peut être une dotation de solidarité. La CACTLF propose donc d'inclure cette aide dans les attributions de compensation que verse la commune à la CA. Le montant fibre était de 924 euros donc les attributions seront minorées soit 14 204 euros au lieu de 15 128 euros. Une délibération du conseil municipal sera nécessaire.

Alors ça c'est un vrai «foutage de gueule»!!! Madame la Maire déclare: La cour des comptes «souligne», tu parles! La cour des comptes juge complètement illégale le versement d'une dotation de solidarité qui justement n'en est pas une... Pour que cette dotation soit solidaire, il faut qu'elle s'appuie sur des critères de richesse (ou de pauvreté) des communes, Or ce n'est pas le cas, ça s'assimile donc à un fonds de concours et on n'a pas le droit d'utiliser un fonds de concours pour payer un autre fonds de concours, comme c'est le cas pour notre participation à la fibre...

Pire, la CACTLF a réglé le problème en incluant cette dotation dans le fourre-tout que sont devenues les attributions de compensation... Comme ça ni vu, ni connu, on continue à balancer des dotations de solidarité qui n'ont rien de solidaires !

_La parcelle «Labarre» est entretenue par l'ESAT. Mme Férot reparle de la plaque qui doit être posée dans cette parcelle... Mme le Maire attend un support avant de se lancer dans la commande (pierre ou poteau).

_Nettoyage des feuilles demandé avant le 11 novembre (prévu au contrat).

_Plateaux surélevés: les travaux seront programmés en 2023... L'appel d'offres est terminé. Une réunion avec l'ADICA doit se tenir prochainement. Montant des amendes de police: 26 995 €...

_Vidéoprotection: la région s'engage à nous verser 9 724 euros mais il faut lancer un ordre de service avant la fin de l'année... Courrier a été fait dans ce sens. La CA participe également pour un montant de 4 862 euros et une subvention DETR (refusée en 2022) est sollicitée pour un montant de 6 483 euros. La charge communale serait donc de 11 346,27 HT, hors maintenance.

_Un courrier émanant de l'école Saint-Charles a été reçu en mairie pour payer les frais de scolarité de 5 enfants domiciliés à Ugny-le-Gay. Mme le Maire a envoyé un courrier expliquant le refus de payer ces frais car l'école de Villequier-Aumont dispose d'une cantine et d'un accueil péri-scolaire.

Quel est le statut de l'école de Villequier-Aumont par rapport à la commune d'Ugny le Gay ?... N'ayant pas créé de syndicat intercommunal, la commune de VILLEQUIER-AUMONT gère toute seule les infrastructures d'accueil, et donc, la commune d'Ugny le Gay ne peut absolument pas se prévaloir de cet accueil péri-scolaire pour justifier un refus de payer des charges à d'autres organismes... J'ajoute que d'autres arguments que les problèmes de garde peuvent être avancés par les parents, comme des raisons professionnelles, ou raison de santé, ou pour une meilleure prise en charge pédagogique...

_Opération brioches: les 60 brioches ont trouvé preneur pour un montant de 331,50 euros... Merci à tous.

_Les travaux sur la toiture de la salle de l'école devraient Franck MENNECART pour un montant d'environ 6 000 euros...

_Les lignes blanches et les passages piétons seront refaits après la création des passages surélevés.

_Pourquoi ne pas créer une page Facebook ou un site Internet pour la commune? L'idée est à l'étude pour une page Facebook. Un rendez-vous avec le Maire de Cugny sera demandé car à Cugny, la page existe.

Ah ! Ouais ! Chouette idée ! Seulement, pour tenir à jour une page facebook, c'est beaucoup de boulot... Vous n'êtes déjà pas capable de publier un bulletin municipal, il va falloir relever les manches pour créer un site internet... Comme aurait dit notre Président d'agglomération : « ...Grand diseu... Petit Faiseu... »

_Pas de changement pour le moment en ce qui concerne l'éclairage public.
...Séance levée à 18 heures 20.

@Intervention de Mrs Philippe DEMILLY et LECLERCQ...

Ils renouvellent leur demande d'effectuer des contrôles de vitesse par la gendarmerie pour calmer les ardeurs de certains automobilistes. Un mail a déjà été fait au lieutenant mais n'a pas eu de retour.

Compte tenu des vacances et de la conduite hyper dangereuse de certains conducteurs qui n'hésitent pas à monter sur un trottoir pour dépasser un véhicule et compte tenu du dernier accident survenu route de Commenchon, la sécurité des piétons et surtout celles des enfants en cette période scolaire est menacée.

Mme le Maire s'engage à renvoyer un mail au lieutenant de police et le conseil autorise Mme le Maire à commander un panneau de signalisation de limitation de vitesse à 50 car un automobiliste ignorait que l'on devait rouler à cette vitesse dans un village!!!

Désolé, mais pour autoriser quoique ce soit à Madame la Maire, c'est trop tard, la séance est levée!

La prévention des déchets... La Cour des comptes épingle l'État et les Collectivités Locales...

La loi Française a profondément remanié le mode de traitement des déchets ménagers dans notre pays, dans le but de mettre en place une économie dite « circulaire ». Celle-ci considère les déchets comme des ressources réutilisables et hiérarchise leurs modes de traitement dans l'ordre préférentiel suivant : prévention, réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et enfin élimination.

En 2021, le poids des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collecté en France avoisine les 590 kg par habitant et par an... La loi a fixé comme objectif de baisser ce poids de 15 % en 2030 par rapport à 2011, soit 500 kg par habitant et par an...

Nous en sommes loin, et il ne nous reste plus que 7 ans...

Or, 80 % des Ordures Ménagères résiduelles (OMR), en particulier les déchets organiques et ceux relevant d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP), pourraient faire l'objet d'une valorisation adaptée à leur nature si elles étaient triées par les usagers et orientées vers leurs filières de traitement spécifiques.

Le Service Public de Gestion et de Prévention des Déchets (SPGPD), depuis 2017, a été confié aux EPCI. Celles-ci gèrent la collecte de ces déchets en Délégation de Service Public (DSP), et confient le traitement à des syndicats, pour la plupart départementaux. A la CACTLF, c'est la société SEPUR qui collecte nos ordures, et le syndicat VALOR' AISNE qui les traite... Deux documents sont nécessaires pour avoir une idée de la qualité du service rendu: le rapport d'activité 2021 du service déchets de la CACTLF et le rapport d'activités 2020 du syndicat mixte VALOR' AISNE (celui de 2021 n'a pas encore été publié). La lecture des ces documents nous permettent d'avoir une petite idée sur les choses que reproche la Cour des Comptes.

Celle-ci note d'abord que les acteurs de la chaîne de traitement des déchets n'est pas coordonnée, ce qui nuit gravement à l'efficacité des actions... Cette coordination devrait pourtant s'organiser à travers les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document n'existe pas à la CACTLF...

Ensuite les indicateurs qui mesurent les différents facteurs ne sont pas assez pertinents pour mesurer les progrès que pourrait faire une population dans la prévention des déchets... Ils préconisent un tableau d'indicateurs pour les SPGPD, mais aussi pour les filières Responsabilité Élargie des Professionnels (REP).

La cour des comptes continue sa requête en faisant remarquer que les collectivités n'utilisent pas assez la tarification incitative, parce qu'ils la jugent trop complexe. Celle-ci a pourtant fait ses preuves d'efficacité là où elle a été mise en place...

Enfin, la Cour des Comptes souligne que la prévention est le parent pauvre de la chaîne de traitement. Peu d'effort financier pour encourager cette action, les éco-organismes des filières REP ne sont pas assez sollicités, et le tri des biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est encore trop peu développé.

Alors, par rapport à ce constat comment se situe la politique de traitement des déchets soutenue par l'Agglomération et notre Maire-Vice-Présidente?...

.Le rapport 2021 sur les déchets ménagers de la CACTLF.

Si on veut avoir une vision à peu près exacte de ce qui se fait dans l'agglomération en matière de déchets ménagers, il faut éplucher Le rapport 2021 sur les déchets ménagers de la CACTLF.

Que dit ce rapport?...

D'abord, sur le poids de déchets que nous produisons en moyenne par habitant... Les chiffres sont présentés d'une façon assez disparate, voici donc un tableau qui récapitule notre production de déchets:

OMR en PAP	235,20 kg
Recyclables en PAP	54,24 kg
Déchets verts en PAP	73,32 kg
Recyclables en PAV	195,07 kg
Déchets verts en PAV	61,31 kg
Verres en PAV	37,75 kg
Textiles en PAV	5,69 kg

PAP: Porte à Porte.

PAV: Point d'Apport Volontaire.

Aujourd'hui donc, selon le rapport 2021 sur le traitement des déchets de la CACTLF, nous générons en moyenne 662 kg de déchets par habitant et par an... Cela nous amène à quelques 70 kg au dessus de la moyenne nationale. Pire, il nous faut réduire de 160 kg notre production de résidus d'ici 2030 pour répondre aux exigences de la loi !

Loin de nous bercer dans l'autosatisfaction, ces chiffres montrent qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de prévention!

Dans ce rapport on parle aussi, bien sûr, des coûts que représente le service: 6 381 294 € pour 54 784 habitants, soit 116 euros par habitant... c'est à peu près dans la moyenne nationale... A ceci près qu'une étude de l'association UFC que choisir s'est aperçue dans une enquête, que les territoires soumis à la redevance payaient beaucoup moins cher que ceux qui payaient la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)...

Nous, nous sommes soumis à la TEOM calculée à partir de la valeur locative de notre maison. Ça veut dire qu'une personne toute seule dans une grande maison paiera trois ou quatre fois plus qu'une famille nombreuse vivant dans une petite maison... Je doute que cette personne ait vraiment envie de réduire le volume de ses poubelles devant une telle injustice...

Cette TEOM rapporte à la CACTLF quelques 3 228 468 €, qui avec les recettes des produits recyclables vendus fait un total de 4 190 399 €... Le rapport nous fait gentiment remarquer que, de ce fait, **2 190 895 €** restent à la charge du budget de la collectivité et donc empêche l'agglomération d'investir dans d'autres actions... Autrement dit, histoire de nous culpabiliser, notre manque de civisme compromet l'équilibre budgétaire de notre territoire! On sent poindre avec ce genre d'argument une hausse drastique de la TEOM qui viendrait avantageusement combler le déficit...

Sauf que...

Sauf que le rapport de nos élus de l'agglomération oublie de parler des charges transférées... Inclues dans les attributions de compensation, fourre-tout de la fiscalité inter-communale...

Lorsqu'en 2003, la compétence déchets ménagers a été transférée à l'intercommunalité, toutes les communes qui payaient ce service sur leur budget ont été obligées de verser cette charge à la communauté, pour que le coût du transfert soit équitablement réparti, et que ce transfert ne profite pas outrageusement aux communes puisque ces dépenses ne leur étaient plus imposées...

Ce transfert de charges a été évalué en 2003 à **2 306 382 €**...

Somme qui couvre largement le déficit du compte «déchets ménagers» de l'agglomération...

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les ordures ménagères, le temps et la place ici me manquent pour vous faire part de tout ce que ce problème soulève comme questions...

Mais il me semble que cette cause peut et doit rassembler toutes les bonnes volontés pour faire de notre monde autre chose qu'une planète poubelle...

C'est en tout cas tout le bien que nous lui souhaitons!